

REGLEMENT PARTICULIER MODERNE



4^{ème} Rallye National de Normandie
2 / 3 / 4 - Novembre 2018

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français 2018.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 27 Août 2018		
Ouverture des engagements	Lundi 3 Septembre 2018		
Clôture des engagements	Lundi 22 Octobre 2018	23h59	
Mise à disposition du carnet d'itinéraire	Samedi 27 Octobre 2018 Dimanche 28 Octobre 2018 Vendredi 2 Novembre 2018	9h00 - 19h00 9h00 - 19h00 9h00 - 19h00	Sandwicherie " A MA FACON " 354 rue Louis Gillain Beuzeville (27210)
Dates et heures des reconnaissances			Voir article 6.2.6P
Horaire officiel			☎ : 3699
Vérifications administratives	Vendredi 2 Novembre 2018 Samedi 3 Novembre 2018	17H30 - 20h30 8H00 - 10H00	Garage - LV AUTOS 27 ZAC de La Carrellerie BEUZEVILLE 27010
Vérifications Techniques	Vendredi 2 Novembre 2018 Samedi 3 Novembre 2018	17H45 - 21h00 8H15 - 10H15	Garage - LV AUTOS 27 ZAC de La Carrellerie BEUZEVILLE 27010
1ère reunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 3 Novembre 2018	9H00	Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Publication des équipages admis au départ et des heures & ordres de départ de la 1ère étape	Samedi 3 Novembre 2018	11H00	Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Briefing écrit	Vendredi 2 Novembre 2018 Samedi 3 Novembre 2018		Remis aux vérifications administratives
Départ de la 1ère étape – 1ère voiture	Samedi 3 Novembre 2018	12h00	Parc fermé Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Arrivée de la 1ère étape – 1ère voiture	Samedi 3 Novembre 2018	21H04	Parc fermé Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Affichage des résultats de la 1ère étape et des heures & ordres de départ de la 2ème étape.	Samedi 3 Novembre 2018	23h00	Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Départ de la 2ème étape – 1ère VHC	Dimanche 4 Novembre 2018	9h32	Parc fermé Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Arrivée de la 2ème étape – 1ère VHC	Dimanche 4 Novembre 2018	11h03	Parc Fermé Parking Quai Gallien Honfleur 14600
Permanence du rallye	Samedi 3 Novembre 2018 Dimanche 4 Novembre 2018		PC Course Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Publication des résultats officiels du rallye	Dimanche 4 Novembre 2018	30 mn après arrivée du dernier concurrent	Parc Fermé Parking Quai Gallien Honfleur 14600
Proclamation des résultats	Dimanche 4 Novembre 2018	12h00	Sur Podium Arrivée Place de la Mairie Honfleur14600

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Normandie organise les 2, 3 & 4 novembre 2018, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'écurie Saint-Hélier - en tant qu'organisateur technique, un Rallye Automobile National :

4 ème RALLYE NATIONAL DE NORMANDIE

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **635** en date du **31 / 08 / 2018**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Organisateur Technique

Nom :	Ecurie SAINT-HELIER
Président :	Alain DANIERE
Adresse :	Espace Champion – 297 Rue Louis Pasteur – 27210 BEUZEVILLE
Téléphone :	02.32.57.51.09
Email :	ecuriesainthelier@orange.fr
Site internet	www.ecuriesainthelier.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 1 ^{er} novembre 2018 :	Espace Champion – 297 Rue Louis Pasteur – 27210 BEUZEVILLE
Permanence du rallye le vendredi 2 novembre 2018 :	Espace Champion – 297 Rue Louis Pasteur – 27210 BEUZEVILLE

Organisateur Administratif

Nom :	ASA Normandie
Présidente :	Françoise MAWDSLEY
Adresse :	292 route de Dieppe – 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
Téléphone / Fax :	02.35.76.95.49
Email :	asa.normandie@orange.fr
Site internet	www.asa.normandie.pagesperso-orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA.....

Collège des commissaires Sportifs

Présidente.....	MAWDSLEY Françoise	1303	1653
Membre.....	LARUE Annick	1309	19109
Membre.....	WICO Michel	1303	2204
Directeur de Course	LEFORESTIER Jean Claude	1318	1756
Directeur de Course adjoint (PC - Secrétaire).....	JARDIN François	1303	20414
Directeur de Course adjoint - ES	OVIEVE Alain	1318	196080
Directeur de Course adjoint (Véhicule tricolore).....	CARTERON Michel	1308	8442
Directeur de Course adjoint (Véhicule damier).....	GROUD Francis	1318	8035
Directeur de Course adjoint – Rallye 2	OVIEVE Alain	1318	196080
Directeur de Course Délégués aux ES :.....	BELY Jean	1318	145422
	DENIS Didier	1318	162362
	JOSSE Jean Denis	1315	34725
	LACROIX Jean Pierre	1303	3474
	MAWDSLEY Erwin	1303	228740
	VARANGLE Lucien	1307	36384
Médecin chef	Dr PROD'HOMME Didier	1318	230341
Chargé des relations concurrents	MAWDSLEY Myriam	1303	11115
Commissaires Techniques			
Responsable (Moderne)	SALENNE Jacques	1306	18219
Membre.....	BLOT William (Stagiaire)	1318	236179
Membre.....	DESSE Jean Michel	0112	5538
Membre.....	OLLIVIER Claude	1303	16353
Membre.....	LEFEVRE Philippe (Stagiaire)	1307	47599

Juge de Faits	LEVAVASSEUR Francis	1318	5849
Classements	VOISIN Raphael	1308	211834

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4ème Rallye National de Normandie compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2019 – Coefficient 3
- ✓ Le Championnat du Comité Régional de Normandie
- ✓ Challenge Association Sportive Automobile de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Vendredi 2 Novembre 2018 de 17H30 à 20H30
Samedi 3 Novembre 2018 de 8H00 à 10H00
Garage LV AUTOS 27 - ZAC de La Carrellerie - BEUZEVILLE 27210

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet www.ecuriesainthelier.fr

Les vérifications techniques auront lieu le : Vendredi 2 Novembre 2018 de 17H45 à 21H00
Samedi 3 Novembre 2018 de 8H15 à 10H15
Garage LV AUTOS 27 - ZAC de La Carrellerie - BEUZEVILLE 27210

Les vérifications finales seront effectuées : Parc Fermé d'arrivée (Structure)
Parking Quai de la Jetée Est – 14600 HONFLEUR

En cas de réclamation : Garage TERRIER – Rue Jean Lepeudry – 14600 HONFLEUR

Taux horaire de la main d'oeuvre : 60,00 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2018

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4ème Rallye National de Normandie, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, signée avant le **Lundi 22 Octobre 2018 minuit**, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante:

RALLY-GT Association
7 rue Maria Chapdelaine – 14600 HONFLEUR

Mail : rvoisin@rallygt.fr	Portable : 06.51.77.62.54	Fax : 09.89.03.24.34
---	---------------------------	----------------------

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<http://www.engagements.normandie.rallygt.fr>

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien lire les conditions d'engagement en ligne. Pour toute information, veuillez contacter **RALLY-GT Association** au 06.51.77.62.54.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120 voitures maximum (modernes)**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **495 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **990 €**

Pour les membres de l'Ecurie Saint-Héliér, une remise de 45,00 € sera effectuée par membre participant au 4^{ème} rallye de Normandie 2018.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que **si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Tout concurrent forfait avant le **lundi 29 octobre 2018 minuit** sera intégralement remboursé (n° appel : 06.51.77.62.54). Entre cette date et le début des vérifications administratives du rallye, une retenue de **40%** sera appliquée. **L'engagement sera acquis ensuite à l'organisateur.** Tout forfait doit être confirmé par écrit, par télécopie ou par messagerie électronique.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.
Pour la 1ère étape du rallye le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. L'ordre de départ de la 2ème étape sera établi d'après le classement provisoire, hors pénalités, de la 1ère étape.

3.3.9P Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum : 10 cm), sous peine d'une pénalité de 80€.
Dans le cadre d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2.3P. ROUES DE SECOURS

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN minimum et DEUX maximum, y compris pour les voitures homologuées sans roues de secours (sauf voitures du groupe GT de Série).
Les roues de secours devront être conformes à la définition des pneumatiques.
Les roues galettes sont interdites.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

1° & 2° étape : Parc assistance sur la Zone Artisanale 46ème Avenue Royal Marine Commando de BEUZEVILLE (27210).

Dans chaque Parc Assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, d'un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer sous chaque voiture de course, d'une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance d'une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de **200 €** sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant est conservé par l'organisateur.

4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés **ou armés** à partir de **la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.**

En cas de non-respect :

- **Avant le départ du rallye : mise en conformité**
- **Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtes du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **4ème Rallye National de Normandie** représente un parcours total de **280,920 kms**.

Il est divisé en **2 étapes et 4 sections**.

Il comporte **5 épreuves spéciales** pour une longueur totale chronométrée de **114,325 kms (40,70 %)**

Les épreuves spéciales sont :

- ES n° 1 / 4	9,390 kms
- ES n° 2 / 5 / 7	15,075 kms
- ES n° 3 / 6 / 8	11,650 kms
- ES n° 9	9,190 kms
- ES n° 10	6,180 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire / itinéraire horaire" (voir annexe 1)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu les :

Samedi 27 Octobre 2018	9h00 – 19h00
Dimanche 28 Octobre 2018	9h00 – 19h00
Vendredi 2 Novembre 2018	9h00 – 19h00

Le nombre de passage est limité à **3 maximum**. Des contrôles seront effectués sur chaque ES.

Le document de contrôle des reconnaissances à remplir par chaque équipage devra être obligatoirement redonné aux vérifications administratives.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. **DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

7.2P. **DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

7.3.17P **Nouveau départ après abandon / Rallye 2**

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre 2 contrôles horaires, En fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir soumis par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur indiquée dans le règlement particulier

N.B.* : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion dont les horaires seront affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures .

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (Groupe / Classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des Commissaires Sportifs.

Le collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA
- pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape

En tout état de cause, le collège des commissaires sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2018.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

La remise des prix se déroulera le dimanche 4 Novembre 2018 à partir 12 h 00, Podium d'arrivée – Place de la Mairie à HONFLEUR (14600).

Prix en espèces	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Scratch :	500 €	300 €	200 €	150 €	100 €
Classes :	495 € (1 à 4 partants)	250 € (5 à 10 partants)	150 € (11 à 15 partants)	100 € (plus de 15 partants)	
Féminin : (équipage 100% féminin)	250 € (1 à 2 partantes)	150 € (+ 2 partantes)			

Les prix en espèces (sauf pour les cinq premiers du classement général) seront réduits si moins de **100 partants**.
Les classes R1A ,R1B ,FR2 ,R2B ,R2C ,R2J ,R3C ,R3T seront respectivement confondus avec les classes R1 ,R2 ,R3

Exemple : 82 partants - 82% des prix seront distribués.
67 partants - 67% des prix seront distribués

Les coupes seront distribuées sur le podium d'arrivée et les récompenses seront envoyées la semaine suivante.

Pour les classes inférieures à 3 partants, 50% des prix seront distribués.

Une coupe sera remise aux cinq premiers du Scratch, et à chaque équipage recevant un prix pour la classe.

Une coupe sera remise au vainqueur du scratch, pour le challenge " Denis Delahaye ".

Le classement scratch sera mis à disposition sur le site de l'écurie (www.ecuriesainthelier.fr) et aucun tirage de ce classement ne sera donné lors de cette remise de coupe.

ANNEXES

Annexe 1-1 :

Pour rappel, le Carnet d'itinéraire (Road Book) sera à retirer à :

Sandwicherie " A MA FACON "
354 rue Louis Gillain
27210 BEUZEVILLE

Coordonnées GPS : 49°20'40.92"N - 0°20'55.73"E

Annexe 1-2 : Vérifications administratives

Tout concurrent ne pouvant pas respecter l'horaire de convocation aux vérifications administratives, devra le signifier à l'organisation, en appelant le numéro suivant :

06.51.77.62.54 – RALLY-GT Association

Annexe 1-3 : Itinéraire Horaire (Timing) :

ITINERAIRE

CH		ES	Liaison	Total		
ES		Distance	Distance	Distance	T.I.	1ère voit V.H.C.
4ème Rallye National de Normandie & 2ème Rallye V.H.C. 2018						
<i>Samedi 3 Novembre 2018</i>						
ITINERAIRE et CONTRÔLES						
Lever du soleil 07 h 51						
Etape 1						
Départ Etape 1						
Parc Fermé - Cour Communauté de Commune						
BEUZEVILLE						
CH 0	Entrée - Assistance A		0,260	0,260		12:00
Zone Assistance A - Zone Artisanale Beuzeville					00:25	
CH 0A	Sortie - Assistance A					12:25
CH 1	Avant ES n° 1 - La Lande Saint-Léger		10,050	10,310	00:15	12:40
ES 1	Départ ES n° 1 - LA LANDE SAINT-LEGER	9,390			00:03	12:43
CH 2	Avant ES n° 2 - Fontaine la Louvet		20,430	40,130	00:35	13:18
ES 2	Départ ES n° 2 - FONTAINE LA LOUVET	15,075			00:03	13:21
CH 3	Avant ES n° 3 - Vannecrocq		13,280	68,485	00:35	13:56
ES 3	Départ ES n° 3 - VANNECROCQ	11,650			00:03	13:59
CH 3A	Entrée - Parc Regroupement 1		5,125	85,260	00:25	14:24
Regroupement 1 : Cour Communauté de Commune / Beuzeville					01:00	
Sortie - Parc Regroupement 1						
CH 3B	Entrée - Assistance B		0,260	85,520		15:24
Zone Assistance B - Zone Artisanale Beuzeville					00:30	
CH 3C	Sortie - Assistance B					15:54
CH 4	Avant ES n° 4 - La Lande Saint-Léger		10,050	95,570	00:15	16:09
ES 4	Départ ES n° 4 - LA LANDE SAINT-LEGER	9,390			00:03	16:12
CH 5	Avant ES n° 5 - Fontaine la Louvet		20,430	125,390	00:35	16:47
ES 5	Départ ES n° 5 - FONTAINE LA LOUVET	15,075			00:03	16:50
CH 6	Avant ES n° 6 - Vannecrocq		13,280	153,745	00:35	17:25
ES 6	Départ ES n° 6 - VANNECROCQ	11,650			00:03	17:28
CH 6A	Entrée - Parc Regroupement 2		5,125	170,520	00:25	17:53
Regroupement 2 : Cour Communauté de Commune / Beuzeville					00:30	
Sortie - Parc Regroupement 2						
CH 6B	Entrée - Assistance C		0,260	170,780		18:58
Zone Assistance C - Zone Artisanale Beuzeville					00:30	
CH 6C	Sortie - Assistance C					19:28
CH 7	Avant ES n° 7 - Fontaine la Louvet		30,600	201,380	00:30	19:58
ES 7	Départ ES n° 7 - FONTAINE LA LOUVET	15,075			00:03	20:01
CH 8	Avant ES n° 8 - Vannecrocq		13,280	229,735	00:35	20:36
ES 8	Départ ES n° 8 - VANNECROCQ	11,650			00:03	20:39
CH 8A	Parc Fermé - Cour Communauté de Commune		5,125	246,510	00:25	21:04
Pas de pénalité pour avance au CH 8A						
Total Etape 1		98,955	147,555	246,510		40,14%
Coucher du soleil 17 h 33						

ITINERAIRE

CH		Lieux	ES	Liaison	Total		
ES			Distance	Distance	Distance	T.I.	1ère voit V.H.C.
4ème Rallye National de Normandie & 2ème Rallye V.H.C. 2018							
<i>Dimanche 4 Novembre 2018</i>							
ITINERAIRE et CONTRÔLES							
Lever du soleil 07 h 52							
Etape 2							
Départ Etape 2							
Parc Fermé - Cour Communauté de Commune							
BEUZEVILLE							
CH 8B		Entrée - Assistance D		0,260	0,260	00:05	09:32
Zone Assistance D - Zone Artisanale Beuzeville							
00:25							
CH 8C		Sortie - Assistance D					09:57
CH 9		Avant ES n° 9 - Saint-Benoit d'Hébertot		9,940	10,200	00:15	10:12
ES 9		Départ ES n° 9 - SAINT-BENOIT D'HEBERTOT	9,190			00:03	10:15
CH 10		Avant ES n° 10 - Honfleur		7,150	26,540	00:25	10:40
ES 10		Départ ES n° 10 - HONFLEUR	6,180			00:03	10:43
CH 10A		Arrivée Final - Parc Fermé HONFLEUR		1,010	33,730	00:20	11:03
Parking Quai Gallien							
CH 10B		Passage podium - Place de la Mairie - HONFLEUR		0,360	34,090		
CH 10C		Parc Fermé - Parking Quai Gallien - HONFLEUR		0,320	34,410		
Pas de temps imparti pour aller sur Podium Arrivée - Place de la Mairie à Honfleur & retour en Parc Fermé à l'issue du passage du podium - Parking Gallien							
Total Etape 2			15,370	19,040	34,410	44,67%	
Total Rallye (Etape 1 + 2)			114,325	166,595	280,920	40,70%	
Coucher du soleil 17 h 32							

Section 4

Annexe 1-4 : Infrastructure BEUZEVILLE : Vendredi 2 Novembre & Samedi 3 Novembre 2018

Les assistances pourront se mettre en place dès le vendredi soir, sur la Zone Artisanale – Avenue du 46ème Royal Marine Commando. Un panneau vous indiquera le lieu exact pour l'emplacement des remorques porte voiture. Tout autre endroit de stationnement est **INTERDIT**.

L'emplacement occupé par un concurrent devra se trouver sur la partie asphaltée. L'autorisation qui nous a été donnée, vous permettant d'accéder à ce lieu, stipule qu'il vous est interdit d'empiéter sur les surfaces herbeuses, et que vous ne laissiez aucune trace de votre passage (détritres, trace d'huile sur le sol,). Votre responsabilité sera engagée pour toutes infractions à ces demandes.

